

DU CONSFII COMMUNAUTAIRE AR Prefecture

063-200070712-20240919-20240919_11-DE Regu le 04/10/2024

Publié le 04/10/2024

N° 20240919-11

Communauté de communes Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle 63300 THIERS contact@cctdm.fr 04.73.53.24.71 www.cctdm.fr

Conseiller.e.s en exercice: 58

Conseiller.e.s présent.e.s : 44

Suppléants ayant voix délibératives : 2

Conseiller.e.s représenté.e.s: 8

Total votants : 54

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2024 à 18 HEURES 30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 12 septembre 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 19 septembre 2024 à 18 heures 30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s: Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Daniel BALISONI, Christophe DOS SANTOS, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Michel COMBRONDE, Monique DURAND PRADAT, Didier STURMA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Maryse BARGE à Olivier CHAMBON
Isabelle ROCHE LACOMBE à Catherine MAZELLIER
Patrick SAUZEDDE à Marina DA COSTA,
Alexandra VIRLOGEUX à Bernard VIGNAUD,
Claude GOUILLON-CHENOT à Stéphane RODIER,
Catherine PAPUT à Pierre CONTIE,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Martine MUNOZ à Rachel BOURNIER.

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Yves GACON, Michel COUPERIER, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Didier CORNET.

Conseiller.e.s ayant voix délibératives : Guy PRADELLE, Marjolaine BECHON.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE.

FIN DE LA CONVENTION PORTANT CREATION DU SERVICE COMMUN « AGENCE DE COMMUNICATION »

Rapporteur: Tony BERNARD, Président

AR Prefecture

063-200070712-20240919-20240919_11-DE Reçu le 04/10/2024

Publié le 04/10/2024

Vu la délibération N°20201217-94 du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2020 approuvant la création d'un service commun « Agence de communication »,

Vu la convention portant création du service commun « Agence de communication » à compter du 01 janvier 2021 et notamment l'article 7 stipulant la possibilité de la résilier suite à une délibération de son organe délibérant notifiée au cocontractant, par voie de lettre recommandée avec accusé de réception, Vu l'avis du Conseil social territorial en date du 27 juin 2024,

Considérant que la Communauté de communes entend reprendre en interne l'organisation de son plan de communication,

Considérant qu'aucun agent de la Commune de Thiers n'a été transféré audit service n'entrainant aucune réaffectation dans les effectifs de la Communauté de communes.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la dénonciation de la convention portant création du service commun « Agence de communication » à compter du 31 décembre 2023,
- Autorise le Président à notifier la dénonciation de ladite convention et tout document s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS: 54

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES: 54

Conseillers présents : 46

Pour:54

Représentés : 8 Contre : Non-participation : Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme

Le Secrétaire de séance

Pierre CONTIE

Le Président

Tony BERNARD, Maire de Châteldon